

20. Dans vos élections de Représentants, Maires, Conseillers, Commissaires d'Ecole, Syndics pour bâtisses d'Eglises et autres laissées à votre choix, vous devez vous considérer comme obligés en conscience de ne voter que pour ceux que vous croyez, au meilleur de votre connaissance, avoir la bonne volonté et la capacité nécessaire pour remplir honorablement les charges que vous voulez leur confier. Autrement, vous répondrez devant Dieu du mal qu'ils feraient par leur malversation.

30. Il ne vous est pas permis de recevoir de l'argent, ou autre chose estimable à prix d'argent, comme prix de votre vote ou suffrage dans les élections.

40. Il vous est sévèrement recommandé de bien faire attention, lorsque l'on exige de vous le serment, durant les élections, afin de ne pas vous laisser surprendre. Car, devant Dieu, c'est toujours un parjure damnable et un faux serment que de jurer contre la justice ou la vérité, pour faire triompher une élection quelconque.

50. Dans les temps d'élections, comme dans tout autre, il faut éviter avec soin les excès de boisson, les querelles, les animosités, les mensonges, les calomnies, les injures, les batailles et les meurtres. C'est comme de raison à vos Pasteurs à vous avertir alors, comme toujours, de vous abstenir de ces horribles scandales, qui vous exposeraient au malheur de la damnation éternelle, si vous veniez à succomber dans quelqu'une de ces commotions, qui si souvent troublent la paix qui devrait toujours régner dans les élections.

60. Ainsi ne croyez pas ceux qui voudraient vous faire croire que vos Pasteurs n'ont rien à dire ou à faire, durant les élections. Car c'est tout le contraire, pour la raison toute simple qu'alors vous êtes exposés à commettre plus de péchés que dans tout le reste de l'année. Sachez donc qu'il leur faut accomplir ce devoir rigoureux, en dépit de toutes les déclama-tions des journaux mal-intentionnés. De votre côté, c'est votre devoir de les écouter, lorsqu'ils vous prêchent ainsi l'ordre et la paix, non seulement en chaire, mais en tout autre lieu où ils vous trouveraient exposés au danger d'offenser Dieu.

70. Enfin, faites-vous un devoir d'encourager les bons journaux, qui répandent les bonnes doctrines, qui recommandent l'ordre et la paix, qui respectent la pudeur et les mœurs, qui honorent la Religion et la font aimer, qui enseignent à être de bons citoyens, qui donnent d'utiles leçons et de sages conseils, pour apprendre à chacun ce qu'il doit faire, pour servir la patrie utilement, sans oublier les devoirs imprescriptibles de la Religion, et qui enfin sont le fruit de tant de veilles, de sacrifice et de peine.

Car, n'en doutez pas, N. T. C. F., il en coûte beaucoup à ceux qui, oubliant leur propre tranquillité, se livrent à un ouvrage si ingrat, par zèle pour la propagation des bons principes, et font un si noble usage des talents que leur a donnés la Divine Providence. Vous devez donc leur en savoir gré, puisqu'en les consacrant à la gloire de la Religion et de la Patrie, ils rendent à vos familles un éminent service, en les prémunissant contre tout danger de séduction et d'erreur.

Nous ne saurions mieux terminer cette longue Lettre Pastorale,